

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2006

ÉGALITÉ DES CHANCES - (n° 2787)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 54

présenté par

M. Gremetz, M. Liberti, M. Dutoit, Mme Jacquaint, Mme Buffet, Mme Fraysse
et les membres du groupe Communistes et Républicains

à l'amendement n° 3 rect. du Gouvernement

APRÈS L'ARTICLE 3

Supprimer les alinéas 4 à 17 de cet amendement.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer le dispositif CPE.